

**ARRETE**  
**PORTANT INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE**  
**POUR L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX**  
**PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**

**ANNEE 2022**

**Le Président du Centre de Gestion de la F.P.T. de l'Aveyron,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L.523-5 ;
- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, et notamment l'article 30 ;
- Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux, et notamment ses articles 5 et 6 ;
- Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires territoriaux de catégorie A ;
- Vu le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique ;
- Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;
- Vu l'arrêté du 19 juillet 2021 pris par le Président du Centre de Gestion portant établissement des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne à compter du 19 juillet 2021 ;
- Considérant que 8 nominations enregistrées dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux ouvrent droit, à raison de 1 pour 3, à 2 postes d'attaché au titre de la présente promotion interne dans l'ensemble des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion ;
- Considérant le courrier de Nathalie GOMBERT demandant la réinscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des attachés territoriaux par voie de promotion interne ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'attaché par voie de promotion interne en application des dispositions réglementaires susvisées :

- **Madame Céline BARRAU, Pays Ségali Communauté, 1<sup>ère</sup> inscription,**
- **Monsieur Nour-Eddine SDOUR, Ouest Aveyron communauté, 1<sup>ère</sup> inscription,**

**Article 2 :** Tout agent inscrit sur liste d'aptitude et non nommé au terme d'un délai de 2 ans peut toutefois faire l'objet d'une réinscription sur cette liste à 2 reprises sous réserve de faire connaître, un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.

**Article 3 :** A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, et pour une durée de 1 an (soit jusqu'au 30 juin 2023), est réinscrite sur liste d'aptitude pour l'accès au grade d'attaché par voie de promotion interne :

- **Madame Nathalie GOMBERT, Mairie de Naucelle, 3<sup>ème</sup> année,**

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de l'Aveyron, et, pour publication, aux collectivités territoriales du département.

Fait à Rodez, le 1<sup>er</sup> juillet 2022  
Le Président,



**Jean-Pierre LADRECH**

Le Président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Il peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

012-281200022-20220701-010722PIATT-AI  
Reçu le 01/07/2022